



ARRIVÉ LE

18 JAN. 2007

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PIEUX

1/2

2 up ADY
1 up SF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2006

**SOUS-PREFECTURE
Reçu le**

12 JAN. 2007

DE CHERBOURG

Date d'envoi de la convocation : 08/12/06

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 49

Exprimés : Pour : 49 – Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Maurice CADO

L'an deux mille six, le vendredi quinze Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs CAPELLE Hubert, LE COUTOUR Désiré, LEBATARD Yves, LEROUVILLOIS Gilbert, MELIN Katy, LECONNETABLE Claire, POSTEL Michèle, TRAVERT Christian, VAULTIER André, HAIRON Roland, LECESNE Patrice, BERNARD Olivier, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, AUCHER Philippe, LECARPENTIER Régine, PAPIN Michel, DELANGE Thierry, LAMOTTE Noël, LEGROS Blandine, COUPPEY Armel, EUSTACHE René, LEBIEZ Martine, BONNEMAINS Roger, BOTTIN Bertrand, COLARD Alain, LETERRIER Hélène, DESPREZ René, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, LELERRE Roger, NOEL Bernard, SOREL André, CADO Maurice, DUPONT Alain.

Ont donné procurations : Monsieur LEGOUPIL Henri à Monsieur LE COUTOUR Désiré, Monsieur COLLAS Hubert à Monsieur BERNARD Olivier, Monsieur MAUGER Emmanuel à Monsieur LEBATARD Yves, Monsieur GUERIN Alain à Monsieur VAULTIER André, Monsieur BIHEL Denis à Monsieur PAPIN Michel, Monsieur LEMARCHAND Jacques à Monsieur LESCALIER Jean-Marie, Monsieur MAHIEU Daniel à Monsieur LAMOTTE Noël, Monsieur SALLEY Philippe à Madame LEBIEZ Martine, Monsieur GUILLOU Jean-Yves à Monsieur SOREL André, Monsieur BESSELIEVRE Louis à Monsieur LEROUVILLOIS Gilbert, Monsieur ROUSSEAU François à Madame MELIN Katy, Monsieur LESCALIER Jean-Marie à Monsieur DESPLAINS Denis.

Absents-Excusés : Messieurs LECARRIE Michel, HAINNEVILLE Pierre, LETERRIER Jacky, LAISNEY Christian, BRIX Henri, HORVAIS Jean-Emile, LESEIGNEUR Jacques, RATEL Louis, LENORMAND Didier, BATAILLE Alfred, DUFOUR Yves, MARGUERIE Jean-Pierre, FAUCHON Patrick, COSNEFROY Brigitte.

N° 2006 – 121

OBJET : Budget - Admissions en non-valeur

Exposé

Au vu des pièces d'irrecouvrabilité présentées par le Comptable du Trésor, il convient de se prononcer sur l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

	Eau		Assainissement T.T.C.	TOTAL T.T.C.
	H.T.	T.T.C.		
Redevance du 2 ^{ème} rôle 2003	66.98 €	70.66 €	70.05 €	140.71 €
Redevance du 1 ^{er} rôle 2004	108.81 €	114.79 €	110.41 €	225.20 €
Redevance du 1 ^{er} rôle 2005	118.65 €	125.18 €	130.86 €	256.04 €
Redevance du 2 ^{ème} rôle 2005	107.78 €	113.71 €	118.00 €	231.71 €
Redevance du 1 ^{er} rôle 2006	58.58 €	61.80 €	62.25 €	124.05 €
TOTAL	460.80 €	486.14 €	491.57 €	977.71 €

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : admet en non-valeur ces créances, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2006 des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, nature 654 (pertes sur créances irrécouvrables),

ARTICLE 2 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

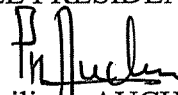
ARTICLE 3 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 11/01/07
et publication ou notification
du : 20/12/06



LE PRESIDENT,


Philippe AUCHER